

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00117

Numéro SIREN : 441 662 699

Nom ou dénomination : A2 IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2022 sous le numéro de dépôt 3947



Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE

34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00

Téléphone : 04.68.11.27.30

www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2002 B 00117

@COM QUERCY-ROUERQUE

ZI LA FARRAYRIE

BP 42

46102 FIGEAC CEDEX

Nos références : SC/2002 B 00117

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A2 IMMOBILIER

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

5B BOULEVARD OMER SARRAUT
11000 CARCASSONNE

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 441662699 R.C.S Carcassonne

Le greffier soussigné constate le 09/12/2022 le dépôt, enregistré sous le numéro 2022/3947, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 09/12/2022

Le greffier

Maître Simon MAUREL



A2 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 Bis Boulevard Omer SARRAUT,
11000 CARCASSONNE
441 662 699 RCS CARCASSONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 juin 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 76 922,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	76 922,46 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	106 077,54 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	183 000,00 euros
A titre de dividendes	183 000,00 euros
Soit 2 287,50 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} décembre 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

C/A JRS

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 183 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 65 000 euros, soit 812,50 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 65 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 140 000 euros, soit 1 750 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 169 000 euros, soit 2 112,50 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 169 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Jean-François ALIAS**



Liasse 22 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A2 IMMOBILIER</u>		1 1 2				
Adresse de l'entreprise <u>5 b boulevard omer sarraut 11000 CARCASSONNE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 1 2</u>				
Numéro SIRET * <u>4 4 1 6 6 2 6 9 9 0 0 0 4 6</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>				
		Bat 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36 921	21 571	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	286		
	Prêts	BF	BG	35 000		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	128			
TOTAL (II)		BJ	BK	36 921	56 986	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	4 179	6 736
		Autres créances (3)	BZ	CA		48 323
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		206 879
Disponibilités		CF	CG		81 217	
Comptes de régulation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		812	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 179	343 967	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	442 053	1A	41 100	400 953
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CFA JGA

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS A2 IMMOBILIER		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000...)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence BK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours E1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	225 126		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	76 922		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	310 848		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 893		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	670		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 283		
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 125		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	8 134		
Compte régularisé	EB				
	Produits constatés d'avance (4)	EC	90 105		
TOTAL (IV)	EC	90 105			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	400 953		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	89 308			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A2 IMMOBILIER		Exercice N		Néant ☐ *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	416 916	FH		FI	416 916	
		FJ	416 916	FK		FL	416 916	
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO	7 807	
	Subventions d'exploitation					FP	1 122	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	6	
	Autres produits (1) (11)					FR	425 852	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	144 667	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	7 715	
	Salaires et traitements *					FY	108 023	
	Charges sociales (10)					FZ	35 243	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	9 880
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	4 179
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	19 165	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	328 871
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	96 981	
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI		
	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 099	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	2 099
	CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)						GR	388	
Différences négatives de change						GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	388	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 712	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	98 692	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CIA JGA

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A2 IMMOBILIER		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	21 770		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	427 951		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	351 029		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	76 922		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	20 620	
			Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 122	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	18 490	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

CFA LRA

A2 IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 5 Bis Boulevard Omer SARRAUT
11000 CARCASSONNE
441 662 699 RCS CARCASSONNE

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
09 DEC. 2022
CARCASSONNE

Greffe du Tribunal de commerce

Le 5/12/2022

Affaire : A2 IMMOBILIER (SAS) - CARCASSONNE

Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan et compte de résultat) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés et la résolution votée.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Dans l'attente du récépissé de dépôt, que nous vous remercions de bien vouloir adresser à l'adresse suivante :

CABINET @ COM QUERCY ROUEGUE
BP 42
46102 FIGEAC CEDEX

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-François ALIAS

